Municipalité

Réaménagement de diverses places de jeux – 5e étape Règlement concernant l'aménagement des places de jeux et de rencontre

Préavis Nº 2025 / 39

Lausanne, le 30 octobre 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Résumé

Les places de jeux sont de véritables lieux de développement pour les enfants. Il s'agit d'espaces de rencontre et de vie, favorisant les liens intergénérationnels et sociaux. La Ville de Lausanne gère plus de cent de ces espaces, dont la qualité est reconnue tant en Suisse qu'à l'étranger. Ces lieux nécessitent un entretien et une rénovation réguliers. Depuis 2000, la Municipalité a présenté quatre préavis adoptés par le Conseil communal. Elle poursuit cet engagement avec la présentation des projets de la 5° étape (2026-2031) et sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 3'900'000.-. Ce programme prévoit la rénovation, la mise à niveau ou la modernisation de 14 places de jeux, plusieurs espaces de sports urbains, ainsi que l'équipement de préaux scolaires.

De plus, la Municipalité souhaite instaurer un nouveau règlement concernant l'aménagement des places de jeux et de rencontre privées, visant à préciser les critères qualitatifs applicables à ces espaces. Ce règlement inclut également la mise en place d'une contribution compensatoire, ainsi que les modalités de sa perception, en cas de non-réalisation d'une place de jeux ou de rencontre.

Le présent préavis participe à la mise en œuvre des objectifs suivants du programme de législature :

- 4. Des espaces publics transformés & agréables
- 8. Du sport pour toutes & tous
- 12. Soigner l'environnement & la biodiversité

2. Objet du préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité sollicite auprès de votre Conseil l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'900'000.- afin de :

- poursuivre la mise en conformité des places de jeux et espaces sportifs et de loisirs pour toutes et tous;
- créer des espaces de jeux et de rencontre de qualité en nombre suffisant et équitablement répartis sur l'ensemble du territoire;
- répondre aux sollicitations des habitantes et habitants ainsi qu'aux nouvelles tendances et intégrer davantage les sportives et sportifs, les personnes à mobilité réduite ainsi que les séniors ;

La Municipalité dresse également un bilan des investissements réalisés entre 2021 et 2025 dans le cadre de la quatrième étape¹ et présente les projets de la cinquième étape.

3. Préambule

L'amélioration de la qualité des espaces publics constitue l'une des priorités de cette législature. Consciente des enjeux liés à l'aménagement des espaces publics de proximité, la Municipalité a mis en place une politique publique globale pour les places de jeux.

Ces places de jeux ne sont plus seulement des lieux de développement physique et mental pour les enfants et les jeunes, mais aussi des espaces de rencontre et de vie qui favorisent les liens sociaux intergénérationnels. Les objectifs de la Municipalité sont les suivants :

- Créer des espaces ludiques attractifs et agréables, sachant que l'activité physique des enfants et des jeunes dépend directement de la qualité des espaces extérieurs situés à proximité de leur lieu de vie.
- Offrir une répartition équitable des places de jeux et de rencontre sur l'ensemble du territoire, afin de répondre à la densification de la ville et de favoriser le bien-être de toutes et tous.
- Aménager les espaces de manière pédagogique, en tenant compte des différentes tranches d'âge, dans le cadre de la politique familiale de la ville, qui est labellisée "Commune amie des enfants" par l'Unicef depuis 2012. Une attention particulière est portée aux espaces ludiques accessibles aux jeunes enfants.
- Développer des espaces de sports urbains et de loisirs non genrés, qui prennent mieux en compte les besoins spécifiques des femmes et des adolescentes, souvent sous-représentées dans les infrastructures existantes.
- Concevoir des espaces arborés avec des revêtements perméables, permettant aux enfants et aux jeunes de se reconnecter à la nature en plein cœur de la ville et d'explorer de nouvelles sensations.
- Améliorer l'aménagement des préaux scolaires en créant des espaces plus variés, naturels et ludiques.
- Impliquer les enfants, les adultes et les jeunes dans ces processus de projet permet de créer des espaces adaptés à leurs besoins, favorisant ainsi une meilleure appropriation des lieux.
- Assurer la sécurité et préserver les qualités fonctionnelles et esthétiques moyennant un système de contrôle et d'entretien conforme aux normes de sécurité en vigueur. Cela garantit la durabilité des aménagements tout en maintenant un environnement agréable et sûr pour le public.
- Informer les familles et les structures d'accueil à travers différents supports (cartes, brochures, site web, application, panneaux), pour leur permettre de localiser les places de jeux et les projets en cours, tout en accédant aux informations nécessaires sur leur utilisation et leur sécurité.

4. La stratégie d'aménagement et de gestion des places de jeux

Précurseure dans l'aménagement des espaces ludiques publics et dotée d'un poste spécifique de déléguée aux places de jeux, la Ville gère plus de cent espaces ludiques destinés aux enfants et adolescents, qui nécessitent un entretien et une rénovation réguliers. Elle répond ainsi aux attentes des Lausannoises et Lausannois, des institutions, des élues et des

¹ Rapport-préavis N° 2021/16 « Réaménagement de diverses places de jeux - 4e étape ».

élus. Depuis 2000, la Municipalité a présenté quatre préavis adoptés par votre Conseil communal. Elle poursuit cette démarche en vous présentant les projets de la 5° étape.

4.1 L'aménagement

L'aménagement des places de jeux est une tâche complexe, où se croisent les enjeux culturels, écologiques, sociaux et économiques, en plus des impératifs traditionnels tels que la sécurité, les qualités ludiques et le développement de l'enfant. Portée par la volonté de la Municipalité d'intégrer les espaces de jeux dans une vision globale de la ville, chaque espace de jeux fait l'objet d'une réflexion approfondie lors de sa création ou de son réaménagement. Ces lieux de loisirs et de rencontre, ouverts à toutes les générations, offrent des activités variées adaptées à chaque tranche d'âge. La Ville met également un point d'honneur à concevoir des espaces inclusifs et non genrés, afin que toutes et tous puissent en profiter pleinement. Chaque place de jeux est aménagée de manière unique, avec une ambiance qui lui est propre. L'utilisation de matériaux naturels, la perméabilisation des sols et la plantation d'arbres d'envergure permettent de créer des espaces de nature et des îlots de fraîcheur en milieu urbain. La plupart des projets d'aménagement suivent une démarche participative, visant à répondre aux besoins de toutes et tous. Grâce à ces différentes approches, Lausanne est devenue une référence en matière de places de jeux, tant en Suisse, où son expertise est sollicitée par de nombreuses communes, qu'à l'étranger.

4.2 La maintenance et la sécurité

Les espaces de jeux sont des lieux vivants qui subissent les effets de leur fréquentation intense, du vieillissement naturel des matériaux, des conditions climatiques et, parfois, de déprédations. Depuis 2012, un système de contrôle et d'entretien, conforme aux normes de sécurité en vigueur, a été mis en place pour assurer leur sécurité, préserver leurs qualités fonctionnelles et esthétiques, et garantir leur durabilité.

5. Bilan des 4 étapes précédentes

La Municipalité soutient depuis plusieurs années un programme global de mise à niveau de l'offre des places de jeux, à réaliser par étapes successives, avec des objectifs élevés en termes de qualité d'aménagement et de mise en place de processus participatifs.

La liste des projets prévus dans les différentes étapes est évolutive, certains étant annulés ou retardés, par exemple en raison d'oppositions, tandis que d'autres sont reportés pour répondre à des urgences ou saisir de nouvelles opportunités. Cette planification flexible explique que tous les crédits-cadres ne soient pas encore clôturés, bien que la Municipalité propose un 5e volet afin d'anticiper les dépenses liées aux nouveaux projets et de lancer les études nécessaires.

5.1 Bilan des trois premières étapes (2002-2021)

Les trois premiers volets², dont le bilan est détaillé dans le préavis N° 2021/16 « Réaménagement de diverses places de jeux - 4e étape », doté de crédits pour un montant global de CHF 8'450'000.-, ont permis de :

- créer ou de réaménager une quarantaine de places de jeux et espaces de sports urbains ;
- intervenir sur de nombreuses de places de jeux (urgences, sollicitations des riveraines et riverains, etc.);
- acheter une place de jeux mobile, l'Akabane ;
- installer quatre espaces ludiques au centre-ville ;
- publier une brochure et créer des pages internet présentant toutes les places de jeux de Lausanne.

² Préavis N° 2002/45 « Réaménagement de diverses places de jeux, 1^{re} étape », CHF 2'200'000.-.

Préavis N° 2012/52 « Réaménagement de diverses places de jeux, 2e étape », CHF 2'800'000.-.

Préavis N° 2017/26 « Réaménagement de diverses places de jeux, 3e étape », CHF 3'450'000.-.

Enfin, de nombreuses créations de nouveaux espaces ludiques et rénovations complètes ou partielles ont été réalisées durant cette phase et financées par le biais de crédits cadres annuels ou spécifiques.

L'intégralité des crédits alloués aux trois premières étapes a été utilisée.

5.2 La quatrième étape (2021-2025)

Le quatrième volet³ doté d'un crédit de CHF 3'500'000.-, a permis de :

- réaménager une dizaine de places existantes, dont l'emblématique place de jeux du parc de Milan;
- créer un important pôle d'activités sportives, ludiques et de loisirs sur le toit des Transports publics de la région lausannoise (tl) à la Borde. Pour financer cet aménagement d'ampleur (environ CHF 2,2 millions), certains projets prévus initialement dans le préavis N° 2021/16 ont été abandonnés ou réduits, notamment une partie du budget alloué à la création d'un espace de sports urbains et le montant prévu pour des équipements ludiques dans l'espace public. Le projet de la Borde a fait l'objet de financements complémentaires par le crédit cadre du Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics (MAP), le crédit cadre annuel de 2024 du Service des parcs et domaines (SPADOM), le crédit cadre n° 6 du service des sports et le préavis N° 2023/6, plan lumière II des Service industriels (SIL);
- installer des équipements ludiques dans sept préaux scolaires, conformément à la nouvelle politique des préaux (préavis N° 2023/14) : Coteau-Fleuri, Vieux-Moulin, Pierrefleur, Beaulieu, Devin, Prélaz et Bellevaux ;
- installer des infrastructures pour inciter les séniors à pratiquer une activité physique, notamment un « banc actif » au parc du Valency et sur le toit des tl ;
- améliorer les accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR) sur plusieurs places de jeux principales, notamment au parc de Milan et au parc du Denantou;
- rénover ou sécuriser partiellement des jeux ou des revêtements sur plusieurs places : adaptation de jeux anciens aux normes actuelles ; remplacement de jeux, de structures multijeux et de revêtements de chute vieillissants ou ne correspondant plus aux normes en vigueur, comme notamment la colline rocheuse emblématique de la Vallée de la Jeunesse ;
- créer une rubrique places de jeux sur l'application « Lausanne » permettant de trouver facilement les places de jeux à proximité ou de choisir des places de jeux selon des filtres spécifiques;
- renforcer les mesures écologiques afin de lutter notamment contre les îlots de chaleur en plantant de nombreux arbres et en installant des jeux d'eau et de brumisation. De plus, de nombreuses surfaces en dur ont été perméabilisées et munies principalement de revêtements naturels locaux ou des sols coulés en liège pour les parties accessibles aux PMR;
- réaliser une étude « Inclusion et espaces de sports urbains », en collaboration avec l'Université de Lausanne dans le cadre du programme Interact, pour analyser l'utilisation genrée des espaces sportifs urbains en libre accès. Cette étude propose des actions visant à lutter contre les inégalités, notamment pour les adolescentes, jeunes femmes et personnes LGBTIQ+, afin de créer des espaces plus inclusifs.

Par ailleurs, plusieurs places de jeux ont été aménagées grâce à des financements en dehors des préavis dédiés aux places de jeux, notamment quatre espaces ludiques et un espace de fitness intergénérationnel dans le nouvel écoquartier des Plaines-du-Loup, ainsi

³ Rapport-préavis N° 2021/16 « Réaménagement de diverses places de jeux - 4e étape ».

qu'un conteneur ludique (L'Akubane) installé sur la place de la Sallaz. Le nouvel aménagement du parc de la Brouette a été financé par les tl, à la suite de la démolition du parc pour permettre la construction du tunnel du Lausanne-Echallens-Bercher (LEB).

Tableau récapitulatif

Lieu	Etat d'avancement		Remarque	Montant bud- gété (CHF)	Montant cor- rigé (CHF)	
	Réalisé Projet an- en nulé					
Jura-Echellettes		х	Rénovation jeux faite en interne	50'000	0	
Promenade de Druey	2025		Rénovation complète	50'000	200'000	
Promenade de JJ Mercier	2026		Rénovation complète	100'000	200'000	
Collège de Cour	2025		Rénovation complète	200'000	150'000	
Rongimel (Montchoisi)	2027		Rénovation complète	70'000	70'000	
Promenade de la Gottettaz	2026		Une partie du montant attribué au projet Borde	250'000	200'000	
Campagne de l'Hermitage		х	Place maintenue telle quelle pour l'instant	200'000	0	
Place de Milan	2023-24		Réaménagement en 2 étapes	300'000	370'000	
TL-Borde	2024-25		Financements complémentaires MAP + SPADOM	200'000	750'000	
Clamadour (Chailly)	2026		Rénovation complète	70'000	70'000	
Parc du Denantou	2023-24		Rénovation complète, cofinance- ment par le Crédit cadre SPADOM	200'000	165'000	
Vuachère-Léman, multijeux	2025		Renovation de l'espace multisport	150'000	150'000	
Vallée de la Jeunesse	2027		Rénovation de l'espace pour sports à roulettes	250'000	200'000	
Ancien-Stand, quartier	2026		Convention cofinancement privé-pu- blic	200'000	150'000	
Eglise de La Sallaz / Vennes	2027		Rénovation complète	200'000	200'000	
Primerose / Les Plaines	2025-26		Report du Préavis 2017/26	0	80'000	
Préaux scolaires	2022- 2026		Equipements de jeux pour plusieurs préaux	150'000	200'000	
Espace public		х	Montant attribué au projet Borde	200'000	0	
Equipement multigénération- nel	2025		Financement d'un banc actif au parc de Valency et sur le toit de la Borde	50'000	25'000	
Sports urbains / tendance	2023		Achat pumptrack 2023, reste du montant attribué au projet Borde	200'000	50'000	
Sécurisations et rénovations partielles urgentes	2022- 2026		Financement colline rocheuse, Val- lée de la Jeunesse	260'000	100'000	
Honoraires	2022- 2026		Mandats d'honoraires pour Druey, JJ-Mercier etc.	100'000	100'000	

Etude pour des espaces non genrés	2022	Etude Interact cofinancée par l'UNIL	50'000	20'000
Total			3'500'000	3'500'000

6. La cinquième étape

6.1 L'objectif

Dans le cadre de cette cinquième étape, la Municipalité prévoit de réaménager 14 de places de jeux principalement en raison du vieillissement des installations et des revêtements. Elle profite de ces réaménagements pour améliorer les qualités ludiques, paysagères et la convivialité des sites concernés.

La liste des espaces à réaménager a été établie en tenant compte des enjeux de sécurité, de la couverture géographique, des besoins spécifiques des quartiers, de l'évolution urbanistique, de la diversification de l'offre et des demandes de la population. Le préavis prévoit une réalisation échelonnée sur cinq ans (2026-2031).

Les réaménagements des espaces ludiques de la place de la Navigation ainsi que de la Vallée de la Jeunesse seront les projets majeurs.

6.2 Les axes de travail

Conformément aux objectifs du plan climat lausannois, le processus de perméabilisation des sols sera poursuivi, de même que la plantation d'arbres à grand développement, afin de renforcer la présence de la nature en milieu urbain et de créer des îlots de fraîcheur. Par ailleurs, plusieurs espaces ont été équipés de sols synthétiques dont la capacité amortissante se dégrade avec le temps, nécessitant leur remplacement. Dans la continuité des quatre dernières étapes, l'accent sera mis sur l'utilisation de matériaux naturels, durables et locaux.

De plus, des ombrages seront ajoutés pour offrir davantage de confort aux utilisatrices et utilisateurs, tout en garantissant un environnement agréable pendant les périodes estivales. Des jeux d'eau, fortement appréciés par les enfants et sources de fraîcheur en été, seront installés sur ces espaces.

En outre, des jeux inclusifs et des matériaux adaptés seront intégrés dans la mesure du possible afin de permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) et de garantir que chaque enfant puisse profiter pleinement de ces espaces.

Suite aux recommandations de l'étude « Inclusion et espaces de sports urbains » menée avec l'Université de Lausanne (UNIL), il est prévu de rendre ces aménagements plus inclusifs, notamment en proposant des activités moins genrées et plus confortables.

Enfin, une attention particulière sera portée à la signalétique, afin de favoriser des activités plus inclusives, notamment dans les espaces de sports urbains, et ainsi garantir une meilleure accessibilité et lisibilité des installations pour toutes et tous.

Ce préavis permettra également de financer l'installation d'équipements ludiques dans les préaux scolaires faisant l'objet d'un réaménagement, conformément à la nouvelle politique des préaux scolaires (préavis N° 2023/14).

Plusieurs espaces de jeux à Lausanne présentent des concentrations de dioxines trop élevées dans la terre végétale adjacente aux zones de jeux. Selon la législation en vigueur, il sera probablement nécessaire de procéder à un assainissement de certains sites dans le cadre des projets de réaménagement, étant donné la sensibilité particulière de ces espaces. Cela entraîne une augmentation du budget nécessaire en raison des coûts liés à l'élimination des contaminants. À ce titre, un montant estimé à CHF 250'000.-, fondé sur des valeurs d'expérience, est réservé pour l'assainissement de plusieurs places de jeux publiques par la Ville de Lausanne.

6.3 Tableau récapitulatif

Les montants estimés pour ces travaux incluent le démontage, le terrassement, les fondations, les jeux et le mobilier, ainsi que les clôtures et les revêtements de sol.

Comme pour les quatre premières étapes, cette liste est modulable et fera certainement l'objet d'adaptations en fonction des nouvelles urgences.

Année Dénomination		Type de travaux	Montant net à la charge de la ville (CHF)	
2027	Place de la Navigation	Réaménagement complet	400'000	
2027	Vallée de la jeunesse	Réaménagement complet	500'000	
2028	Valency Belvédère	Réaménagement complet	300'000	
2027	Prélaz supérieur	Réaménagement complet	200'000	
2028	Square de Riant-Mont	Réaménagement complet	200'000	
2026	Provence-Colline	Réaménagement et création d'un espace de jeux, cofinancement privé	150'000	
2029	Vers-chez-les-Blanc, centre	Réaménagement partiel	150'000	
2028	Campagne Rhoner	Réaménagement complet	150'000	
2029	Promenade du Devin	Réaménagement partiel	150'000	
2030	Léman collège	Réaménagement complet	150'000	
2030	Parc Henriette d'Angeville	Réaménagement partiel	150'000	
2030	Florency Capelard	Réaménagement partiel	150'000	
2031	Château de Beaulieu	Réaménagement partiel	150'000	
2031	Prélaz terrain multijeux	Réaménagement complet	150'000	
2026-2031	Divers terrains multijeux	Remplacement revêtements	150'000	
2026-2031	Préaux scolaires	Co-financement des structures lu- diques pour divers projets	200'000	
2026-2031	Sécurisations et rénovations par- tielles urgentes	Remplacements de sols de chute ou de jeux, réaménagements partiels	250'000	
2026-2031	Honoraires	Mandats divers	100'000	
2026-2031	Frais d'assainissement Dioxine	Elimination de terres pollués et frais d'analyse et d'étude financés par la Ville	250'000	
Total	1		3'900'000	

7. Le règlement des places de jeux et de rencontre privées

7.1 Qualité insuffisante de certaines places de jeux privées

La construction d'immeubles de plus de trois logements entraîne l'obligation d'aménager une <u>place de jeux</u> attenante au bâtiment (article 52 du règlement du plan général d'affectation [RPGA]). Cette obligation sera maintenue dans le cadre de la modification actuelle du PGA (MPGA), tout en permettant de créer alternativement une <u>place de rencontre</u> si cela s'avère plus adéquat (par exemple : immeuble de studios accueillant peu de familles).

Toutefois, le RPGA prévoit uniquement des critères quantitatifs, à savoir la réalisation d'une certaine surface de place de jeux au prorata de la surface de plancher de l'immeuble construit (article 52). Il ne prévoit pas de critères qualitatifs. En conséquence, une grande partie des places aménagées ne correspondent pas aux besoins des utilisatrices et utilisateurs et se résument souvent à des places de jeux « alibi » sans qualité.

Pourtant, ces espaces ludiques permettent aux enfants de jouer en toute sécurité, à proximité de leur lieu d'habitation, et complètent l'offre des places de jeux publiques. De plus, ce sont de précieux lieux de rencontre intergénérationnels. Un aménagement de qualité, adapté aux besoins contribue au bien-être de l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs et complète l'offre présente des espaces de jeux publics.

7.2 Non-réalisation de places de jeux lors de projets de construction

Dans le cadre de projets de constructions, il arrive que l'espace soit insuffisant sur la parcelle pour réaliser une place de jeux selon les critères de l'article 52 RPGA, en plus de l'immeuble projeté et de ses aménagements extérieurs.

Dans un tel cas, le permis de construire peut être accordé en admettant l'absence de place de jeux, ou avec une place de taille réduite. C'est toutefois une solution qui est partiellement insatisfaisante, du point de vue de l'offre en places de jeux.

7.3 Adoption d'un règlement sur les places de jeux et de rencontre privées

L'adoption d'un règlement du Conseil communal spécifique pour les places de jeux privées (et les places de rencontre) permet de traiter les deux problèmes exposés ci-dessus La solution d'un règlement spécifique permettra de disposer d'emblée d'une réglementation uniforme sur tout le territoire, sans dépendre du contenu et de la date d'adoption des différents plans d'affectation prévus sur le territoire lausannois.

7.4 Fixation de critères qualitatifs pour les places de jeux et de rencontre privées

Le règlement détaille les critères qualitatifs que doivent respecter les places de jeux privées, ainsi que les normes professionnelles applicables. La question de la végétalisation est aussi traitée.

7.5 Instauration d'une contribution compensatoire

En cas de non-réalisation d'une place de jeux ou de rencontre exigible selon la réglementation communale des constructions, le règlement prévoit qu'une contribution compensatoire est exigée.

Le versement d'une telle contribution ne constitue pas un moyen d'échapper à la création d'une place de jeux ou de rencontre. Le versement n'intervient que si cette place ne peut pas être réalisée pour des motifs objectifs de droit des constructions, en application du PGA ou d'un autre plan d'affectation.

Ce chapitre définit le montant exigé, les débiteurs, la procédure et l'exigibilité de la contribution ainsi que la création par la Municipalité d'un fonds de compensation affecté exclusivement aux rénovations des places de jeux publiques.

7.6 Examen préalable

Le projet de règlement a fait l'objet d'un examen préalable par le Canton, qui a formulé un avis favorable le 18 février 2025.

8. Impact sur le climat et le développement durable

La mise en œuvre de la cinquième étape du programme de rénovation des places de jeux s'inscrit dans une véritable politique publique visant à promouvoir un développement durable, en :

- favorisant le développement physique et mental des enfants en proposant des espaces extérieurs de qualité, dotés de jeux agréables et attractifs, à proximité de leur domicile;
- renforçant la cohésion sociale en créant des espaces de rencontre qui favorisent les liens intergénérationnels et sociaux;

- améliorant la santé de la population en offrant de nouvelles opportunités d'exercice physique;
- accroissant le bien-être de toutes et tous en garantissant une répartition équitable des espaces de jeux et de rencontre, de qualité, sur l'ensemble du territoire pour répondre à la densification urbaine ;
- adoptant une approche inclusive et sensible aux enjeux de genre ;
- encourageant la participation citoyenne, les rénovations et modernisations des places de jeux étant souvent réalisées dans le cadre de démarches participatives;
- luttant contre le réchauffement climatique en préservant et renforçant les espaces verts et le patrimoine naturel de la Ville, tout en améliorant la perméabilisation du sol.

9. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Les espaces de jeux sont conçus de manière la plus inclusive possible afin d'offrir à toutes et à tous – y compris aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite – un accès facilité aux espaces et aux installations. De plus, l'ensemble des espaces de jeux est équipé de bancs répondant aux besoins des personnes âgées et à mobilité réduite, avec un tiers des assises spécialement adaptées.

10. Aspects financiers

10.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce projet figure au plan des investissements publié 2026-2029 et sera adapté lors de sa prochaine mise à jour.

(en milliers de CHF)	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Dépenses d'investissements	170'000	1'100'000	670'000	690'000	690'000	580'000	3'900'000
Recettes d'investissements							0
Total net	170'000	1'100'000	670'000	690'000	690'000	580'000	3'900'000

10.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

(Pour remplir le tableau double-cliquer dessus)

Pour rappel : les augmentations de revenus et les diminutions de charges sont présentées avec un signe négatif devant le montant.

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Personnel suppl. (en EPT)							0
(en milliers de CHF)							
Charges de personnel							0
Charges d'exploitation							0
Charges d'intérêts		32,2	32,2	32,2	32,2	32,2	161
Amortissements		390	390	390	390	390	1950
Total charges suppl.	0	422,2	422,2	422,2	422,2	422,2	2111
Diminution de charges							0
Revenus							0
Total net	0	422,2	422,2	422,2	422,2	422,2	2111

11. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2025/39 de la Municipalité, du 30 octobre 2025 ; ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ; considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

- 1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 3'900'000.- pour la mise en œuvre de la quatrième étape du programme de rénovation des places de jeux ;
- d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser sur la nature comptable 331 du Secrétariat général de la Direction des finances et de la mobilité les amortissements relatifs au crédit mentionné sous chiffre 1 ;
- 3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser sur la nature comptable 390 du Secrétariat général de la Direction des finances et de la mobilité les intérêts relatifs au crédit mentionné sous chiffre 1 ;
- de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les éventuelles subventions;
- 5. d'adopter le projet de règlement concernant l'aménagement des places de jeux et de rencontre.

Au nom de la Municipalité

Le syndic Grégoire Junod Le secrétaire Simon Affolter

Annexes:

- réalisations et projets en cours ;
- projets proposés ;
- plan des réalisations et projets ;
- règlement concernant l'aménagement des places de jeux et de rencontre ;
- méthode de calcul pour le fonds de compensation.